

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2<sup>e</sup> Législature

## SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1962-1963

COMPTE RENDU INTEGRAL — 88<sup>e</sup> SEANCE2<sup>e</sup> Séance du Jeudi 21 Février 1963.

## SOMMAIRE

1. — Réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière. — Ratification des candidatures à la commission mixte paritaire (p. 2283).
2. — Demande de levée de l'immunité parlementaire d'un député. — Nomination des membres de la commission « ad hoc » (p. 2283).
3. — Suspension de la séance (p. 2283).  
Reprise de la séance.  
M. le président.
4. — Allocution de M. le Premier ministre (p. 2284).  
MM. Pompidou, Premier ministre ; Defferre, le président.  
Suspension et reprise de la séance.
5. — Réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière. — Transmission du texte proposé par la commission mixte paritaire (p. 2285).
6. — Ordre du jour (p. 2285).

PRESIDENCE DE M. RAYMOND SCHMITTEIN,  
vice-président.

La séance est ouverte à quatorze heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

REFORME DE L'ENREGISTREMENT, DU TIMBRE  
ET DE LA FISCALITE IMMOBILIERERatification des candidatures  
à la commission mixte paritaire.

M. le président. Dans le délai d'une heure suivant l'annonce faite à douze heures vingt, la présidence n'a reçu aucune opposition aux candidatures présentées pour la commission mixte paritaire sur le projet relatif à l'enregistrement.

En conséquence, ces candidatures ont été considérées comme ratifiées à treize heures vingt.

— 2 —

DEMANDE DE LEVEE DE L'IMMUNITE PARLEMENTAIRE  
D'UN DEPUTE

## Nomination des membres de la commission « ad hoc ».

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (n° 175).

Les candidatures de MM. Bettencourt, Bignon, Boscher, Capitant, Chandernagor, Dejean, Desouches, Dubuis, Fanton, de Grailly, Jarrot, Julien, La Combe, Odru, Sanguinetti ont été affichées le 20 février 1963, publiées à la suite du compte rendu intégral de la séance du même jour et au *Journal officiel* du 21 février 1963.

Elles seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 3 —

## SUSPENSION DE LA SEANCE

M. le président. D'après les renseignements qui m'ont été fournis, l'Assemblée ne pourra être appelée à se prononcer sur les affaires en navette avant dix-sept heures trente, au plus tôt.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quatorze heures trente-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures quarante minutes, sous la présidence de M. Jacques Chaban-Delmas.)

## PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

M. le président. La séance est reprise.

Mes chers collègues, je dois vous annoncer que la commission mixte chargée d'examiner le projet de loi portant réforme de l'enregistrement n'a pas terminé ses travaux et que, par conséquent, nous ne pourrions reprendre les nôtres, pour ce qui concerne cette matière délicate, qu'à dix-neuf heures.

Mais, pour que vous ne vous soyez pas dérangés pour rien, je donne la parole à M. le Premier ministre. (Rires et mouvements divers.)

— 4 —

## ALLOCATION DE M. LE PREMIER MINISTRE

**M. Georges Pompidou, Premier ministre.** Mesdames, messieurs, ma tâche n'est pas facile si je dois vous prouver que vous ne vous êtes pas dérangés pour rien. (Sourires.)

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte par la prolongation des travaux de la commission mixte pour vous dire quelques mots concernant les travaux de la session qui est sur le point de s'achever.

Mon propos, je tiens à vous le dire tout de suite, n'est pas de faire la moindre déclaration politique, mais de remercier l'Assemblée des efforts qu'elle a accomplis durant ces derniers mois et de la collaboration qu'elle a apportée au Gouvernement.

Les circonstances politiques qui ont amené votre Assemblée à se réunir au début de décembre vous ont placés, en même temps que le Gouvernement, devant des problèmes extrêmement lourds. Il s'agissait pour vous, d'abord dans une très courte session ordinaire, puis au cours d'une session extraordinaire, d'assurer, dans des délais qui ne pouvaient être que très brefs, le vote du budget, tâche principale de l'Assemblée, alors que nous étions obligés par ailleurs de vous présenter un nouveau Gouvernement, d'ouvrir un débat de politique générale et de vous demander d'examiner un certain nombre de textes, dont divers retards ou des circonstances exceptionnelles rendaient l'adoption urgente et nécessaire.

Vous êtes ainsi deux débats importants, l'un sur la création de la Cour de sûreté de l'Etat et l'autre sur le projet de loi additionnel s'y rapportant.

Cet ordre du jour représentait également pour vos commissions — je pense, en particulier, à la commission des finances et à la commission des lois constitutionnelles — une somme de travaux considérable.

Je dois dire qu'en dépit de la charge que cela représentait pour vous tous cette session s'est déroulée dans des conditions qui, aux yeux du Gouvernement, sont à l'honneur du régime parlementaire français et le conduisent aujourd'hui à vous exprimer sa reconnaissance. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Lorsque je dis cette reconnaissance à l'Assemblée, je vois bien, sur les bancs de l'opposition, certains sourires, peut-être sarcastiques.

**M. Fernand Darchicourt.** Et comment !

**M. le Premier ministre.** Je voudrais, pour autant, remercier cette opposition de sa bonne humeur, car le sourire est, je le suppose, signe de satisfaction. (Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Je me félicite également de la tenue de ses interventions, dans l'ensemble, comme de la franchise et de la netteté avec lesquelles elle a eu l'occasion de s'exprimer.

L'opposition ne s'étonnera pas, néanmoins, si mes remerciements vont d'abord aux groupes de la majorité, pour la fidélité de leur soutien à l'action du Gouvernement... (Rires et exclamations sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

Vous voudrez bien me permettre de parler. Je crois que la possibilité de s'y faire entendre est, pour une Assemblée, une source de profit et d'estime.

**M. René Cassagne.** Ce serait vrai même à la radio et à la télévision ! (Très bien ! très bien ! sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

**M. Henri Duvillard.** C'était bien pis quand le parti socialiste était au pouvoir !

**M. le président.** Monsieur Cassagne, vous n'êtes pas dans la note !

**M. le Premier ministre.** En effet, cela n'est peut-être pas dans la note. Au surplus, on vous a entendu plus que moi à la radio et à la télévision. (Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Cela nous a peut-être servis ! (Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mais je vous promets d'essayer de rattraper le retard ! (Nouveaux rires et applaudissements sur les mêmes bancs.)

**M. René Cassagne.** Vous êtes sur la bonne route !

**M. le Premier ministre.** Lorsque je remercie « la majorité » je l'entends au sens le plus large. A plusieurs occasions j'ai eu en effet la satisfaction de constater qu'entre les deux groupes liés par un contrat de majorité au Gouvernement pour une tâche qu'il croit nationale et qu'il essaiera de mener à bonne fin, d'une part, et une opposition qui — c'est son droit — juge devoir être systématique, d'autre part, il existe dans cette Assemblée une importante fraction qui, à bien des reprises et avec des nuances, a apporté son concours à l'action du Gouvernement, ce dont je la remercie. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

En conclusion je puis vous assurer que le Gouvernement profitera des semaines qui viennent pour préparer un programme de travaux qui permettra à la prochaine session d'être chargée et efficace. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Defferre. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Gaston Defferre.** Mesdames, messieurs, M. le Premier ministre nous a dit que pour qu'une démocratie et un régime parlementaire fonctionnent bien, il était bon que, dans une assemblée, l'on puisse se faire entendre et écouter.

En ce qui me concerne, je regrette de n'avoir pas entendu M. le Premier ministre plus longuement aujourd'hui. J'aurais aimé qu'il fasse, à la fin de cette session extraordinaire, une déclaration de politique générale et qu'il établisse le bilan de l'action gouvernementale depuis trois mois. Cela nous aurait permis de lui répondre sur ce terrain et de souligner toute l'insuffisance de l'action gouvernementale.

Je ne veux pas dresser un tableau complet de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Mais puisque M. le Premier ministre s'est adressé à nous, membres de l'opposition, et qu'il a reconnu que celle-ci, bien qu'attentive et décidée, était souriante, je tiens à lui déclarer que nous entendons continuer à nous manifester dans cette Assemblée chaque fois que l'occasion nous en sera donnée.

Si, comme l'a rappelé M. le Premier ministre, notre Assemblée a travaillé, nous nous sommes heurtés à bien des difficultés, nous qui n'appartenons pas à ces groupes de la majorité informés mieux que nous et avant nous des projets gouvernementaux.

En effet, bien souvent au cours des discussions — et nos collègues en ont souffert — les amendements ont été distribués à la dernière minute, les propositions gouvernementales n'ont été connues qu'à la dernière seconde, les rapports sur lesquels nous devions délibérer n'ont été imprimés qu'après nos débats.

Je peux, si vous le désirez, mes chers collègues, apporter des précisions sur ce point.

De sorte que, dans certains cas, cette Assemblée a délibéré dans des conditions particulièrement difficiles, au cours de sa session ordinaire et de sa session extraordinaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Pour conclure — car je veux être moi-même succinct — je regrette que M. le Premier ministre ne nous ait pas donné l'occasion d'ouvrir un véritable débat politique avant que s'achève cette session extraordinaire. Cela dépendait de lui, puisque l'ordre du jour est fixé par le Gouvernement, et par le Gouvernement seul.

Cela nous aurait permis de souligner — et croyez bien que nous ne nous en réjouissons pas et que, bien que de l'opposition, nous préférierions qu'il en soit autrement — dans le domaine international, l'isolement dans lequel se trouve, hélas ! notre pays par suite de la curieuse — c'est le moins que l'on puisse dire — politique étrangère que vous pratiquez ; notre retard dans le domaine économique ; l'injustice que nous constatons dans le domaine social, au moment où une des corporations ouvrières les plus importantes de notre pays, celle des mineurs, est sur le point de se mettre en grève ; l'incohérence de l'action gouvernementale dans le domaine judiciaire.

Tout cela, croyez-le bien, ne nous réjouit pas ; nous le regrettons. Et nous aurions aimé, monsieur le Premier ministre, au cours d'un débat contradictoire, pouvoir nous expliquer plus complètement avec vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mesdames, messieurs, vous permettrez, je pense, à votre président, sans qu'il entre naturellement en quoi que ce soit — cela ne lui revient pas — dans la dispute — je prends ce mot au sens ancien — entre le Gouvernement et sa majorité d'une part, l'opposition d'autre part, vous me permettez, dis-je, d'assurer M. le Premier ministre que l'Assemblée a été très sensible aux félicitations qu'il lui a adressées *in globo*.

Je dois ajouter que les conditions difficiles dans lesquelles l'Assemblée a été conduite à travailler depuis qu'elle s'est installée, montrent une fois de plus qu'en période budgétaire il importe d'essayer d'éviter quelque interférence que ce soit.

Les délais qui nous sont impartis pour la discussion budgétaire nous sont imposés par la Constitution. Il n'est donc pas question de ne pas les respecter, sauf parfois à la suite de quelque ennui mécanique survenu à l'horloge au dernier moment.

Peut-être pourrait-on songer à décaler quelque peu les dates des sessions ; mais c'est là un autre problème.

On me répondra à cela que peuvent survenir des circonstances exceptionnelles qui échappent à la volonté des uns et des autres. Il ne reste qu'à formuler le vœu — je le fais avec le sourire en souhaitant que ce sourire ne soit pas qualifié, il est sans arrière-pensée — qu'à l'avenir ce genre de circonstances exceptionnelles que nous venons de connaître à différentes reprises — et vous voyez ce que je veux dire — ne se reproduise pas.

Cela dit, mes chers collègues, comme nous ne serons peut-être pas tous en séance ce soir lorsque sera lu le décret de clôture (*Sourires.*), le moment me paraît venu de vous souhaiter pour l'intersession, indépendamment de tous les travaux que vous aurez à accomplir dans vos circonscriptions, de prendre par moment quelque repos bien nécessaire.

On ne peut évidemment pas demander au Gouvernement de se reposer puisque, par définition, il est là pour agir. Mais on peut lui souhaiter que tout ce travail ne soit pas trop accablant.

Je remercie tous ceux qui, des tribunes des représentants de la presse — je les salue à travers leur président — ou derrière moi et partout dans la maison, se dévouent pour que l'Assemblée fonctionne convenablement. (*Applaudissements.*)

La séance est suspendue jusqu'à dix-neuf heures.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Raymond Schmittlein.*)

**PRESIDENCE DE M. RAYMOND SCHMITTEIN,**  
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

**REFORME DE L'ENREGISTREMENT,**  
**DU TIMBRE ET DE LA FISCALITE IMMOBILIERE**

Transmission du texte proposé  
par la commission mixte paritaire.

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Conformément aux dispositions de l'article 45, alinéa 3, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous transmettre pour approbation par l'Assemblée nationale le texte proposé par la commission mixte paritaire sur les dispositions du projet de loi portant réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« GEORGES POMPIDOU. »

Je suis informé que l'Assemblée ne pourra être saisie des textes élaborés par la commission mixte avant une heure et demie environ.

Dans ces conditions, le mieux encore est de fixer la prochaine séance à ce soir vingt et une heures. (*Assentiment.*)

— 6 —

**ORDRE DU JOUR**

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière ;

Navettes diverses.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinq minutes.*)

Le Chef de Service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.